

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

État de Vaud

Le Canton de Vaud active une ligne téléphonique dédiée aux victimes de Crans-Montana et leurs proches au sein des centres LAVI

Le Département de la santé et de l'action sociale met à disposition un numéro dédié aux victimes de Crans-Montana dont la mission est d'assurer que les victimes et leurs proches puissent disposer de tout le soutien et de toutes les aides nécessaires, dans les prochains mois et à plus long terme. Il a par ailleurs créé un groupe d'action chargé de coordonner les actions des différents services de l'État et acteurs actifs sur ce dossier.

Le canton de Vaud est fortement touché par le drame de Crans-Montana, avec plus de trente personnes blessées, et dix-neuf personnes décédées. Après les premières prises en charge d'urgence, les victimes et leurs proches doivent pouvoir bénéficier de toute l'aide possible. Les équipes du Centre LAVI ont été renforcées avec l'appui du Canton, afin que les personnes concernées puissent obtenir rapidement des renseignements sur les divers soutiens auxquels elles ont droit.

La loi sur l'aide aux victimes (LAVI) permet de garantir des prestations dans le cadre de l'aide immédiate délivrée par les centres de consultation du canton. Les centres LAVI fournissent notamment aux victimes et à leurs proches des conseils et des aides financières pour le soutien psychologique, le soutien juridique, ou encore pour les frais de transports et d'hébergement, en Suisse ou à l'étranger.

Numéro d'appel spécifique pour les personnes concernées par le drame
Les personnes concernées par ce drame et résidant dans le canton de Vaud sont invitées à contacter le numéro 021 631 03 95 notamment pour obtenir des informations ciblées ou poser des questions en lien avec leur accompagnement.

Les professionnelles et les professionnels des centres LAVI qui y répondent peuvent notamment :

- Offrir une écoute, puis orienter les personnes vers un soutien psychologique afin de les aider à surmonter ce qui s'est passé ;
- Fournir des informations sur les droits ;

- Apporter un soutien pour les démarches et questions de droit des assurances ou de procédure pénale ;
- Procurer une aide supplémentaire dans certaines conditions particulières ;
- Rediriger vers un service compétent selon le cas de figure.

Cette ligne est spécifiquement mise à disposition des victimes directes et de leurs proches. Les personnes touchées par le drame, comme des amis, des témoins directs, peuvent également contacter la ligne qui les renseignera sur les soutiens possibles.

Personnes affectées dans les cercles secondaires et population générale
D'autres personnes, évoluant dans d'autres cercles, ont pu être affectées par le drame. L'exposition à un tel événement, de manière directe ou indirecte, peut donner lieu à différentes manifestations physiques et psychologiques. En cas de besoin, il est conseillé de s'adresser à son médecin traitant ou pédiatre. La Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG 0848 133 133) est également toujours à disposition et peut s'appuyer sur des intervenants spécialisés. Les services de soutien gratuits sont également atteignables via le numéro d'appel 143 ou le site 143.ch pour les adultes et jeunes adultes, ainsi que le 147 ou le site 147.ch pour les plus jeunes.

Groupe d'action pour les victimes de Crans-Montana

Bien que l'aide immédiate soit couverte par la LAVI, un certain nombre de questions devront être traitées dans les prochaines semaines et mois. Au niveau suisse, la Conférence des Directrices et Directeurs des affaires sociales (CDAS) devrait proposer prochainement des recommandations extraordinaires en lien avec le périmètre d'action des aides LAVI.

Un groupe d'action pour les victimes de Crans-Montana a donc été constitué dans le Canton afin de coordonner les actions et les mesures de tous les acteurs publics et parapublics impliqués dans l'accompagnement et le suivi des victimes. Il a pour mission, notamment, d'organiser la manière de répondre efficacement aux requêtes des victimes et de leurs proches, de coordonner les réponses entre les acteurs impliqués ainsi qu'avec le canton du Valais, et de veiller à l'équité et à l'accompagnement à long terme des victimes et des familles. Ce groupe, présidé par la Direction générale de la cohésion sociale (DSAS), réunit des représentants du Centre LAVI, de la Direction générale de la santé, du CHUV, des Directions générales de l'enseignement (DEF), du SSCM (Service de la sécurité civile et militaire - DJES) et de l'Office AI. Sa composition pourra évoluer en fonction des questions concrètes qui se poseront dans le soutien aux victimes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 janvier 2026

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale, **079 783 25 89**